

ASSOCIATION

« UN CENTRE VILLE POUR TOUS »

Marseille, le 30 novembre 2011

Madame Danièle Lamarque
Présidente de la
Chambre Régionale des Comptes Provence-
Alpes-Côte d'Azur
17 rue de Pomègues
13295 Marseille 08

Objet : Les concessions de la Ville de Marseille à la Société Marseille Aménagement portant sur des Périmètres de Restauration Immobilière du centre-ville de Marseille

Réf :

notre lettre du 2 novembre 2009 au Président de la CRC PACA accompagnant un mémorandum de notre association.

vosre lettre du 17 février 2010 réf BD/CS/N° 673, accusant réception ;

notre lettre du 10 septembre 2010 au Président de la CRC PACA, demandant un rendez-vous

Madame la Présidente,

Je me permets de revenir sur les différents courriers ci-dessus référencés et adressés en leur temps à votre prédécesseur. Ils sont la traduction des constats, des actions et des observations que notre association a pu faire sur le centre-ville de Marseille avec la participation des habitants. Leur objet avait déjà donné lieu, en juillet 2000, à un premier mémorandum que j'avais eu l'occasion de remettre à l'un des vice-présidents de votre juridiction ainsi qu'au préfet de Région. À leurs propos, plusieurs recours gracieux et contentieux ont eu lieu en direction de la Ville de Marseille et de la Société Marseille Aménagement.

Voilà donc plus de dix ans que nous alertons les pouvoirs publics sur les dérives sociales et financières qu'ont entraîné certaines des décisions et actions de réhabilitation du centre-ville de Marseille. Comme nous le rappelions dans notre mémorandum du 2 novembre 2009, ce n'est pas faute d'avoir cherché les moyens de nous faire entendre par différentes voies. Aussi avons-nous fondé de sérieux espoirs sur la mission de contrôle que les magistrats de la Cour étaient amenés à entreprendre au cours du second semestre 2009, à l'égard notamment des opérations conduites dans le cadre de la concession portant sur les Périmètres de Restauration Immobilière du centre-ville de Marseille.

En l'absence d'informations, à ce jour, de la part de votre institution, notre association s'interroge sur la signification d'une pareille attitude, qui s'apparente à un refus de nous auditionner ou à une absence délibérée de communication sur l'état de la procédure. Nous osons espérer qu'il ne s'agit là que d'une incompréhension liée à la complexité de ce dossier ou à une méconnaissance de notre part du contenu de votre programme. Vous admettrez cependant avec nous que ces opérations de contrôle qui avaient déjà fait l'objet, en 1998, d'une lettre d'observations substantielles de la part de la Cour ne sauraient aujourd'hui relever d'un fait conjoncturel, comme par exemple le calendrier électoral, alors même que des aspects sociaux et financiers importants sont en jeu.

En renouvelant notre requête de pouvoir vous rencontrer, vous et les magistrats chargés du dossier, soyez persuadée, Madame la Présidente, que nous sommes très soucieux des résultats de vos investigations, des observations et des préconisations qui pourront être faites pour l'avenir en vue d'opérations et de concessions de réhabilitation similaires. C'est dans le même esprit que nous vous ferons part des informations dont nous disposons et que nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

En espérant que vous voudrez bien répondre favorablement à notre demande, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

Daniel Carrière